

LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON DE LA
SCHIZOPHRÉNIE

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter trois pétitions que nous envoyions des électeurs de ma circonscription de Sarnia—Lambton. La schizophrénie est une grave maladie très répandue au Canada puisqu'elle affecte environ 1 p. 100 de la population; elle cause beaucoup d'angoisse et de souffrances à ceux qui en sont atteints et à leurs proches, et elle coûte à la société plus de 3 milliards de dollars par an en soins de santé directs et en autres frais divers.

Les victimes de schizophrénie, leurs proches et leurs amis souhaitent de tout coeur que l'on réussisse à mettre au point le plus tôt possible un remède ou une méthode de prévention, grâce à des recherches plus poussées sur cette maladie. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de faire en sorte que, à l'avenir, les efforts de recherche déployés en ce sens reflètent la gravité de cette maladie.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES SERVICES
DE GARDE D'ENFANTS

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition que nous envoyons de nombreux habitants de Toronto et de la région. D'après eux, la Loi sur les services de garde d'enfants déposée par le gouvernement du Canada ne propose pas d'objectifs nationaux et ne prévoit pas non plus le financement nécessaire à cette fin; à ce titre, ils estiment qu'elle ne donnera pas aux familles accès à des services de garde de grande qualité; en outre, cette loi ne protège pas l'intérêt bien compris des enfants, des femmes ou de leur famille. Voilà pourquoi ils demandent humblement au Parlement de retirer immédiatement la Loi sur les services de garde d'enfants au Canada.

ON S'OPPOSE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE SUR LES
PROJETS D'IRRIGATION

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par plus de 300 habitants du sud-ouest de la Saskatchewan qui s'inquiètent du fait que les projets d'irrigation dans cette région, administrés jusqu'à maintenant par l'ARAP, pourraient être confiés à la *Saskatchewan Water Corporation*. Les pétitionnaires signalent que l'exploitation rationnelle des ressources en eau est particulièrement importante dans cette région sèche et aride du sud-ouest de la Saskatchewan, située dans le Triangle de Palliser.

Ils font remarquer que, depuis plus de 50 ans, l'ARAP administre les projets d'irrigation dans la région de façon très satisfaisante et que le gouvernement n'agirait pas au mieux des intérêts des agriculteurs, des petites entreprises ou des localités rurales en confiant ces projets à la *Saskatchewan Water Corporation*.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de laisser à l'ARAP ses responsabilités actuelles.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter à la Chambre. Elles sont signées par environ 1 500 Canadiens, surtout des habitants de la Nouvelle-Écosse, et portent toutes trois sur

Questions au Feuilleton

l'Accord de libre-échange que le gouvernement a signé avec les États-Unis.

Les pétitionnaires signalent que, lorsqu'une mesure d'une importance aussi fondamentale pour l'avenir du Canada que cet accord commercial est présentée à la Chambre, elle devrait être examinée à fond et ne devrait pas être mise en oeuvre avant que les Canadiens aient pu donner leur avis sur le sujet à l'occasion d'élections générales.

J'ai ici une autre pétition signée par quelque 250 personnes venant surtout de la Nouvelle-Écosse mais aussi d'Ottawa, qui signalent que l'accord commercial proposé priverait le Canada de la liberté de décider de son propre avenir économique et ne nous donnerait pas l'accès garanti au marché américain que nous recherchons. Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de donner l'occasion aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'Accord de libre-échange.

LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON DE LA
SCHIZOPHRÉNIE

M. Anthony Roman (York-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de l'association *Friends of Schizophrenia*, de la région de York. Les pétitionnaires veulent rappeler aux députés que la schizophrénie est une maladie qui fait de grands ravages au Canada, car elle touche environ 1 p. 100 de la population. Cette maladie est cause d'une grande détresse psychologique et de graves souffrances pour les personnes qui en sont atteintes et leur famille. Chaque année, elle coûte plus de trois milliards de dollars à la société canadienne en soins directs et en services de soutien. Les pétitionnaires demandent expressément que les efforts de recherche sur la schizophrénie soient proportionnels à la gravité de cette maladie.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 384.

[Traduction]

LE PROGRAMME DE REMISE DE LA TAXE SUR LE CARBURANT
Question n° 384—**M. Malone:**

Depuis l'adoption, le 26 juin 1986, de la formule 80-20 dans le cadre du Programme de remise de la taxe sur le carburant agricole, le gouvernement a) a-t-il accumulé des recettes au titre de la taxe sur le carburant agricole et, dans l'affirmative, combien, b) a-t-il versé des sommes pour la vérification et l'administration de la portion imposable des carburants agricoles et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Elmer M. Mackay (ministre du Revenu national): Les lignes directrices pour l'application de la formule 80-20, que le ministre du Revenu national a établies le 26 juin 1986, ont simplifié les procédures de demande et la charge administrative pour les agriculteurs admissibles au Programme de ristourne de la taxe sur le carburant. Il n'entre pas dans la politique du service de déterminer le montant attribué aux agriculteurs en se fondant sur la formule 80-20 quand ceux-ci possèdent des documents à l'appui sur la quantité de carburant